

## Les gens ont parlé et la Commission les a écoutés

### Consultations en cours sur les animaux d'assistance

Les portes de la salle où se tenait la première séance de consultation sur les animaux d'assistance ouvraient à 9 h et, à 9 h 30, la salle était déjà pleine. Les personnes présentes comprenaient des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle, des personnes sourdes ou malentendantes et des personnes ayant des déficiences invisibles. Bon nombre d'entre elles étaient accompagnées d'un chien d'assistance ou de réconfort. Il y avait également dans la salle des fournisseurs de services et des employeurs de divers milieux, dont les conseils scolaires, les restaurants, les hôtels, les agences de location, les soins de santé et la fonction publique. Le principal sujet à l'ordre du jour était le droit des personnes ayant une déficience d'être accompagnées de leur animal d'assistance (habituellement un chien) lorsqu'elles ont recours à des services publics.

La Commission a tenu deux séances de consultation sur ce sujet à Winnipeg. Elle prévoit en tenir une troisième à Brandon en octobre. S'il est vrai que les chiens servent de guides aux personnes aveugles depuis plusieurs décennies, il faut dire que les types de services fournis par les chiens d'assistance et le nombre de personnes ayant une déficience qui peuvent bénéficier de ces chiens ont considérablement augmenté au Manitoba. Un thème est rapidement ressorti : l'incontestable nécessité de donner plus d'information au sujet des animaux d'assistance et des mesures que doivent prendre les employeurs et les fournisseurs de services pour répondre aux besoins. Comme l'a dit un participant : « Les fournisseurs de services ont besoin d'avoir les bons renseignements pour pouvoir faire le nécessaire. »

De nombreux participants ont demandé des renseignements supplémentaires sur des questions telles que la différence entre un animal d'assistance, un animal de compagnie et un animal de réconfort, les normes relatives au dressage des



*Azim Jiwa (à droite) a accueilli les participants et a expliqué les droits et responsabilités actuels. Yvonne Peters (au centre) a expliqué la raison des consultations et les résultats visés par la Commission. Sarah Lugtig (ancienne avocate-conseil à la Commission qui travaille actuellement à l'Université du Manitoba) a assumé le rôle de modératrice.*

*Suite à la page 2*

### Les droits en question par Yvonne Peters, présidente

Le 19 septembre 2014, j'ai eu une occasion unique d'assister à la cérémonie d'ouverture du Musée canadien pour les droits de la personne. Ce fut une expérience très émouvante et gratifiante. Le musée est une œuvre d'une grande beauté qui suscite l'émerveillement. C'est également un immense hommage rendu à l'importance et à l'idéal des droits de la personne.

Le musée fait sortir les droits de la personne de l'ombre pour les placer au premier plan. Son ouverture marque le début d'un dialogue sur les atrocités commises par le Canada en matière de droits de la personne, sur l'oppression et les supplices subis par des personnes dans le monde entier et sur les nombreux actes de discrimination et injustices qui continuent d'exister. De plus, le musée suscite un important débat public au sujet de l'interprétation et de la représentation de certains droits de la personne. Grâce à lui, les droits de la personne sont en train de devenir un sujet de conversation courant.

Le musée ne se limite pas à raconter des histoires. Il établit la norme d'excellence pour créer un environnement entièrement accessible et accueillant pour tous. Tirant profit de l'innovation et de la technologie, il fournit des renseignements dans diverses langues, dont le langage gestuel français et anglais, des médias visuels et des renseignements imprimés à l'intention des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle ainsi qu'un accès complet pour les personnes à mobilité réduite.

Une anecdote qu'un ami m'a racontée résume bien le pouvoir et l'influence potentiels du musée. Mon ami a collaboré avec un concepteur à l'élaboration de certains éléments des expositions du musée. Au début, le concepteur était agacé par les demandes incessantes de mon ami, qui voulait que tout soit entièrement accessible. Cependant, une fois le travail terminé, le concepteur a admis à mon ami qu'il ne pourrait plus jamais entreprendre un projet qui n'était pas conçu en fonction d'une accessibilité complète. Cela me permet d'espérer que le musée symbolisera le changement, l'enrichissement des connaissances et le désir de créer un monde meilleur.





« Les fournisseurs de services ont besoin d'avoir les bons renseignements pour pouvoir faire le nécessaire. »

chiens d'assistance et la nécessité d'établir un système d'identification ou d'inscription pour les chiens d'assistance au Manitoba.

Les utilisateurs d'animaux d'assistance ont parlé des obstacles auxquels ils se heurtent lorsqu'ils essaient d'accéder à des services. Ils ont notamment de la difficulté à trouver un médecin de famille compréhensif et il leur arrive de se faire demander de quitter un restaurant ou d'avoir des altercations avec des fournisseurs de services qui ne connaissent pas bien le rôle des chiens d'assistance. Les utilisateurs ont expliqué qu'il leur incombe de garder leur chien bien dressé. En outre, ils se sont dits disposés à sensibiliser le public, en admettant toutefois que cette tâche leur paraissait lourde parfois.

Après les deux premières séances de consultation, la présidente de la Commission, Yvonne Peters, a déclaré : « Les consultations constituent une première étape visant à permettre l'échange de renseignements et d'idées entre les utilisateurs de chiens d'assistance et les employeurs et fournisseurs de services. Nous avons appris des choses auxquelles nous nous attendions et d'autres pas. Ce qui ressort surtout, c'est qu'il faut faire quelque chose pour répondre au besoin d'information concernant l'utilisation des animaux d'assistance dans les lieux publics. »

Azim Jiwa, directeur général de la Commission, s'est dit d'accord. « Les participants ont proposé des moyens bien réalistes d'aller de l'avant. Nous devons maintenant aider à clarifier les droits et les responsabilités à la fois des utilisateurs et des fournisseurs de services, a-t-il indiqué. En outre, nous avons accepté une immense responsabilité : celle de donner suite aux commentaires qui ont été faits. »

La dernière séance de consultation se tiendra à Brandon le 2 octobre 2014.

### Prochaines activités

#### Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ)

Le FAEJ vous invite à son 24e « **Persons Day Breakfast** » annuel, qui aura lieu le jeudi 16 octobre, de 7 h 15 à 9 h, au centre des congrès de Winnipeg.

#### Conférencière invitée : Shulamith Koenig,

présidente-fondatrice de People's Movement for Human Rights Learning. Billets à 25 \$ vendus dans les librairies McNally Robinson, 1 800 5611833, et par Situation de la femme Manitoba, 204 9456281, et FAEJ Manitoba, 204 4531379 ou leafmb@mymts.net.

Le produit de l'activité servira à faire la promotion de l'égalité des femmes et des filles

#### Mois de l'histoire des femmes 2014

#### Celebrating Women in Leadership (les femmes dans des rôles de direction)

#### Conférencière invitée : Jodi Moskal

Présidente de la Chambre de commerce de Winnipeg et copropriétaire de Moskal Electric Le mercredi 29 octobre 2014 de 11 h 45 à 13 h Rotonde, Palais législatif du Manitoba

RSVP d'ici le vendredi 24 octobre 2014

au 204 9456281, au 1 800 2630234 ou au [msw@gov.mb.ca](mailto:msw@gov.mb.ca).



THE MANITOBA  
HUMAN RIGHTS  
COMMISSION



LA COMMISSION DES  
DROITS DE LA PERSONNE  
DU MANITOBA



Canadian  
human rights  
commission

Commission  
canadienne des  
droits de la personne

## Contributions exceptionnelles à l'avancement des droits de la personne



De nombreuses personnes méritent que leur travail soit souligné, et le temps des mises en candidature est arrivé.

Chaque année, le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne et la Bourse SybilShack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse sont décernés à des personnes ou des groupes qui contribuent à la promotion de la dignité humaine et à l'élimination de la discrimination dans la province.

Les réalisations des groupes ou des personnes récipiendaires seront soulignées le 9 décembre 2014, soit la veille de la Journée internationale des droits de l'homme.

Auparavant, nous devons choisir les récipiendaires de cette année. Si vous connaissez quelqu'un qui mérite ce prix, veuillez nous en informer.

L'Association manitobaine des droits et libertés, la Commission canadienne des droits de la personne et la Commission des droits de la personne du Manitoba collaborent une fois de plus pour organiser la cérémonie annuelle.

Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne, un prix annuel, rend hommage aux personnes qui ont fait la promotion du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales et qui ont contribué à l'avancement des droits de la personne au Manitoba.

La Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse, aussi un prix annuel, souligne le travail d'une personne ou d'un groupe de personnes de 25 ans ou moins ayant contribué à l'avancement des droits de la personne protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés* et par les dispositions législatives manitobaines sur les droits de la personne.

La date limite pour présenter des candidatures est le 14 novembre 2014.

Plus de détails sur la façon de soumettre la candidature de quelqu'un pour le prix ou la bourse seront publiés dans le site Web de la Commission des droits de la personne du Manitoba la première semaine d'octobre. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez écrire au [hrc@gov.mb.ca](mailto:hrc@gov.mb.ca) en prenant soin d'indiquer « Prix pour les droits de la personne » dans la ligne d'objet.

« N'oublions pas qu'il n'y a pas que les droits de la personne qui sont importants; il y a aussi la responsabilité humaine. »

Megan Fultz, récipiendaire de la Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse en 2013.